

N° 565 – Vendredi 29 septembre 2023

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre

Coupe de France – 4^e tour
Coupe Nouvelle-Aquitaine – 2^e tour
Coupe Louis David – 1^{er} tour
Coupe de France Féminine – 2^e tour
Féminines D3
Coupe Gambardella – 2^e tour
U17 R1-D1-D2
U16 R1-R2
U15 R1-R2-D1-D2
U14 Ligue
U13 D1-D2-D3
Plateaux U7 à U11
Féminines U14 à U18
Rentrée du foot Féminin
Stage cohésion arbitres

Lundi 2 octobre

Commission du Respect

Jeudi 5 octobre

Commission des Jeunes
Commission de Discipline

SOMMAIRE

Partenaire	p. 2
Action Football et Respect	p. 3
Avis aux clubs	p. 4
Avis aux arbitres	p. 19
Avis aux éducateurs	p. 11
PV Commission Litiges et Contentieux	p. 18
PV Commission Jeunes	p. 23
PV Commission des Terrains	p. 29
Informations diverses	p. 39
Mini-jeu	p. 40

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



TOURNÉE ÉVÈNEMENTIELLE FFF



TOURNÉE FFF
ÉVÈNEMENTIELLE
SHOW FREESTYLE - TIR RADAR -
TIR DE PRÉCISION - RETOURNÉES
ACROBATIQUES - FOOT FLÉCHETTE
- BABY FOOT GÉANT
DE 10H À 17H
DIMANCHE 1ER OCTOBRE
JAUNAY-MARIGNY | OUVERT GRAND PUBLIC

RENTÉE DU FOOT FÉMININ

LE FOOT FÉMININ FAIT SA RENTÉE AU SEIN DE LA
TOURNÉE ÉVÈNEMENTIELLE !

PLUS D'INFOS PAGE 4

ACTION FOOTBALL ET
RESPECT : JEUNES

Texte à lire par les
éducateurs et capitaines
page 3

RÉUNIONS DE
SECTEURS 23-24

Dates et lieux
page 5



PARTENAIRE



Nos activités dans la Vienne :

- Réseaux d'énergie : Electricité, Gaz, Eau, Téléphone
- Eclairage public : maintenance, entretien et travaux neufs
- Eclairage de stade
- Eclairage de parkings
- Mise en valeur du patrimoine
- Signalisation tricolore

Siège social :
13 ZA de l'Anjouinière
86370 VIVONNE

www.ancelinreseaux.fr

Tél 05.49.62.92.90
Fax 05.49.62.92.91
ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr



Nous intervenons auprès des collectivités, syndicats ou encore aménageurs via les deux entreprises qui nous constituent : Ancelin, dédiée aux infrastructures de **réseaux d'énergie** et Citeos Poitiers, pour la **partie lumières et équipements urbains dynamiques**.

Être un moteur d'innovation

Proche de nos clients, à leur écoute, nous aimons sortir des sentiers battus afin de proposer des solutions innovantes en phase avec leurs besoins et leurs attentes, comme l'aspiration ou les forages dirigés.

Sur les chantiers, nos collaborateurs sont équipés de solution de mobilité. Au-delà du gain de temps pris sur le remplissage de documents administratifs hebdomadaire, ces tablettes permettent des échanges plus rapides et simples avec nos clients et les services supports.



ACTION FOOTBALL ET RESPECT - JEUNES

Tout comme pour les séniors, l'action **Football et Respect** est mise en place lors des deux premières rencontres de championnat jeunes afin de réagir contre la recrudescence d'agissements intolérables sur nos terrains de football.

L'objectif principal étant de sensibiliser les supporters, les parents, et tous les acteurs du jeu sur l'importance d'une attitude irréprochable à adopter en toutes circonstances.

Nous vous adressons ci-dessous un texte rédigé par la Commission du Respect, à lire par les éducateurs et capitaines.



La saison passée a vu une forte augmentation des dossiers disciplinaires dans nos catégories de jeunes.

Une nouvelle saison commence.

Avec nos dirigeants, nos jeunes joueurs et vous parents de joueurs, nous souhaitons réagir car la passion qui nous anime tous ne peut se conjuguer avec la violence et la haine.

Tous ensemble, nous bannissons toute forme de violences verbales ou physiques, d'intimidations ou de discriminations.

Tous ensemble, nous défendons les valeurs de respect et le plaisir de jouer et de s'entraîner.

C'est pourquoi en ce début de saison 2023/2024, nous capitaines, joueurs, nous demandons que nos rencontres se déroulent avec enthousiasme et sérénité. Nous nous adressons ainsi :

Aux joueurs de nos équipes : pour qu'ils adoptent avant, pendant et après le match une attitude correcte et respectueuse à l'égard des arbitres, à l'égard de nos adversaires et à l'égard du public.

A nos dirigeants et nos éducateurs : pour qu'ils veillent toujours au bon état d'esprit des rencontres avant, pendant et après le match.

Nous nous adressons aussi à vous parents et fidèles supporters : pour que vous nous encouragiez en respectant nos éducateurs, nos adversaires et les décisions arbitrales.

Tous ensemble, nous faisons vœux d'afficher notre sportivité dans la victoire comme dans la défaite.

Tous ensemble, nous faisons vœux de nous retrouver chaque week-end avec la même envie et le plaisir commun de nous montrer solidaires dans les intentions, avec votre soutien et vos encouragements. MERCI.

■ à lire par l'éducateur recevant ■ à lire par l'éducateur visiteur

■ à lire par le capitaine visiteur ■ à lire par le capitaine recevant



AVIS AUX CLUBS

CALENDRIER GÉNÉRAL

[TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL](#)

RENTRÉE DU FOOT FÉMININ

Cette année, le District de la Vienne et le club de Jaunay-Marigny ont été choisis par la Fédération Française de Football et la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine pour recevoir la tournée événementielle de la FFF. La journée de rentrée du foot féminin y ait associée.

Le **Foot Féminin** **Fait** **sa Rentrée !**

JOURNÉE D'ACCUEIL

DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE

Cette journée nationale est un premier rendez-vous « foot » pour toutes les filles âgées de **5 à 12 ans, licenciées ou non !**

Rendez-vous pour toutes les joueuses et équipes à 9h30

(fin prévue vers 16h30)

Elle est placée sous le signe de la **convivialité et du fair-play.**

Le dossier d'organisation vous a été transmis par la messagerie officielle.



RÉUNIONS DE SECTEURS – SAISON 2023/2024

Le District de la Vienne de Football organise en début de saison des réunions de secteur. Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Accueil des clubs à 18h45 pour un début de réunion à 19h00.

Pensez à réserver votre soirée ! Une invitation sera adressée à chaque club par la messagerie Gmail.

Vendredi 6 octobre 2023 à la salle Yves Girard - 9 rue Bellabre - 86160 ST MAURICE LA CLOUERE

Secteurs 7 et 8 - Vallées du Clain - Pays Mélusin et Civraisien en Poitou (27 clubs)

ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Blanzay, Brion St Secondin, Champagné St Hilaire, Châtain, Château Larcher, Fleuré, La Chapelle Bâton, Les Roches La Villedieu, Lusignan, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Payroux Charroux-Mauprévoir, Rouillé, Savigné, Smarves Iteuil, Sommières St Romain, St Maurice Gençay, St Saviol, Valence en Poitou Olympique Club, Valence en Poitou Couhé, Vernon, Vivonne.

GJ Espoir Sud Poitiers, GJ Val de Vonne, GJ Foot Sud 86.

Lundi 9 octobre 2023 à la salle des Fêtes - 3 rue de Jardres - 86800 LAVOUX

Secteurs 9 et 10 – Grand Poitiers 2 (36 clubs)

Beaumont St Cyr, Biard, Bonnes, Buxerolles, Chasseneuil-St Georges, Chauvigny, Croutelle FC, Dissay, Fontaine Le Comte, Jardres, Jaunay Marigny, Lavoux-Liniers, Ligugé, Mignaloux Beauvoir, Migné Auxances, Montamisé, Poitiers 3 Cités, Poitiers ASAC, Poitiers ES Beaulieu, FC Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Stade Poitevin FC, Poitiers Gibauderie, Poitiers Portugais, Poitiers ASPTT, Pouillé Tercé, Savigny L'Evescault, Sèvres Anxaumont, St Benoît, St Julien L'Ars, Villeneuve, Vouneuil Béruges.

GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny.

Foot Entreprise Secours Catholique.

Lundi 16 octobre 2023 à la salle du Château - 6 rue Dr Desormeaux - 86190 AYRON

Secteurs 1 et 2 - Pays Loudunais et du Haut-Poitou (24 clubs)

ASM, Avanton, Beuxes, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, Latillé, La Pallu, Les Trois Moutiers, Loudun, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Neuville, Nord Vienne, Quinçay, Sammarçolles, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé, Vouzailles.

GJ Sud Haut Poitou.

Vendredi 20 octobre 2023 - à la salle Espace 2000 - 19 rue de la Vergnade - 86500 SAULGE

Secteurs 5 et 6 - Vienne et Gartempe (20 clubs)

Adriers, Availles Limouzine, Bouresse, Haims, Jouhet Pindray, La Chapelle Viviers, Leignes sur Fontaine, Le Vigeant, Mazerolles Lussac, Montmorillon, Nalliers, Queaux-Moussac, Saulgé, Sillars, St Savin St Germain, Usson - L'Isle, Valdivienne, Vallée du Salleron, GJ 3 Vallées 86, 3 Vallées 86.

Lundi 23 octobre 2023 – à la salle des Fêtes – rue du Val de Creuse – 86220 ST REMY SUR CREUSE

Secteurs 3 et 4 - Pays Châtelleraudais (30 clubs)

Antoigné, Antran, Availles en Châtelleraut, Bonneuil Matours, Buxeuil, Cenon, Cernay St Genest, Châtelleraut Portugais, Châtelleraut Réunionnais, Châtelleraut SO, Colombiers, Coussay les Bois, Espoir FC, Ingrandes, L'Envigne, Leigné sur Usseau, Naintré, Orches, Ouzilly, Oyré-Dangé, Ozon FC, Pleumartin La Roche Posay, St Christophe, St Rémy sur Creuse, Thuré-Besse, Usseau, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne.

GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86.



ENGAGEMENTS

Certains engagements sont encore ouverts sur Footclubs.

Merci de **bien vérifier** vos terrains et **vos desideratas** (jumelage et alternance, horaires, nocturne...)

A cet effet, vous trouverez une notice explicative en [cliquant ici](#).

Une notice pour créer une entente dans Footclubs en [cliquant ici](#).

Pour les jeunes :

Coupe Nouvelle-Aquitaine U15 => fin des engagements le 01/10/23

U15 à 8 / U17 à 8 => fin des engagements le 25/10/23 (cf page ...)

Foot Diversifié :

Futsal => fin des engagements le 31/12/23 pas d'obligation d'avoir un gymnase

PROBLÈME COTISATION EN LIGNE

Une anomalie est en cours sur l'outil de cotisation en ligne de la FFF (paiement des licences en ligne). Cela fait suite à un blocage provenant d'un prestataire de la FFF.

Les impacts sont les suivants :

- Depuis lundi 25/09 midi, les licenciés ne peuvent pas régler leur cotisation en ligne.
- Certains paiements effectués par des licenciés avant le 25/09 ont bien été reçus sur le compte de la FFF mais n'ont pas été perçus par les clubs. Toutes ces transactions seront rattrapées dès que possible
- La fonctionnalité de virement est momentanément indisponible en attendant la résolution du problème

La FFF travaille actuellement à rétablir la situation le plus rapidement possible.

ORGANIGRAMMES CLUB / GROUPEMENT

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Merci de compléter l'ensemble des organigrammes reçus par mail le mardi 22 août.

Ces derniers sont aussi disponibles sur le site du District via le lien suivant : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/79868756cb532b66641e5cf656cf711f.pdf>

Les organigrammes sont à retourner par mail à l'adresse district@foot86.fff.fr avant le **Vendredi 17 Novembre 2023**.

DÉFIS SPORTIFS

Vous avez reçu par mail le mardi 22 août tous les documents concernant les Défis Sportifs pour la saison 2023/2024.

Ces différents documents sont aussi disponibles sur le site du District via les liens suivants :

Présentation Générale : [en cliquant ici](#)

Barèmes : [en cliquant ici](#)

Fiches résultats : [en cliquant ici](#)

Les documents sont à retourner au District avant le **vendredi 1^{er} décembre 2023**.

Les **Défis Sportifs** sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances.



16^E ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN

La 16^e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est lancée !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

Education & Citoyenneté – Mixité & Diversité

Solidarité & Inclusion – Santé & Environnement

2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Le calendrier 2023-2024

Dépôt des candidatures du **26 septembre 2023 au 10 décembre 2023**

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2024

Jury d'audition des clubs : mars 2024

Cérémonie de remise des trophées : mai 2024

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 4 026 bonnes pratiques recensées
- 257 clubs récompensés
- 849 K€ de dotation globale

16^e ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN

Appel à candidature ouvert du 26 septembre au 10 décembre 2023

FONDATION FOOTBALL

www.fondationdufootball.com



PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

L'État reconduit l'opération Pass'Sport pour favoriser la prise de licence des enfants et jeunes adultes dans un club sportif pour la saison 2023-2024.

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive volontaire effectuée entre le 1er juin et le 31 décembre 2023. En 2022, 1,22 million de jeunes (+ 20%) en ont bénéficié au sein de 58 000 associations sportives (+ 8%).

Cette réduction, sous forme de coupon, est personnelle et utilisable une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités. Il concerne potentiellement 6,7 millions d'enfants et de jeunes adultes.



Pour bénéficier du Pass'Sport, il faut :

- être né(e) entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 (6 à 17 ans révolus) et bénéficier de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- être né(e) entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 (6 à 19 ans révolus) et bénéficier de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- être né(e) entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 (16 à 30 ans) et bénéficier de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- être étudiant âgé de 28 ans révolus au plus et bénéficier au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023-2024.

Les structures éligibles sont :

- les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports ;
- les associations agréées JEP (Jeunesse et Éducation populaire) ou Sport, situées dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ;
- les structures du loisir sportif marchand (exemples : salle de fitness, salle d'escalade, club de foot 5, patinoire...)

Pour accéder à la Notice club Pass' Sport, [cliquez ici](#).



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

TESTS PHYSIQUES DES ARBITRES

MARDI 17 OCTOBRE 2023 – RATRAPAGE n°1 - RDV à 21h00 pour début des tests à 21h30

SAMEDI 21 OCTOBRE 2023 – RATRAPAGE n°2 - RDV à 9h00 pour début des tests à 9h30



Inscription obligatoire via Google Forms et non par retour de mail (lien transmis par mail).



En cas d'indisponibilité sur l'ensemble des dates, il est nécessaire de d'adresser une lettre justificative ou justificatif d'indisponibilité par mail au District (district@foot86.fff.fr). Le cas échéant, la personne sera considérée comme absent(e) non excusé(e).

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Afin de poursuivre la lutte contre la violence sur les terrains, et comme promis lors de l'Assemblée de la LFNA à Royan le 1er juillet dernier, la LFNA demande formellement aux arbitres, et aux délégués, de prendre les mesures suivantes :

- **Pour rappel : arrêt des matchs en cas d'injures à caractère racistes (y compris anti-blancs), homophobes ou sexistes.**
- **De plus : arrêt des matchs en cas de bagarre générale incluant plus de 2 joueurs.**

Par ailleurs Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, a également demandé aux arbitres et aux délégués de **procéder à une vérification stricte de l'identité des éducateurs de chaque club afin de faire respecter les statuts.**

Pendant l'appel d'avant-match, l'identité sera vérifiée via la licence et/ou pièce d'identité, puis les arbitres et délégués s'assureront que l'éducateur est bien présent sur le banc. **Tout manquement fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné sans aucun appel à l'ordre.**

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

La Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine, en collaboration avec la CDA et CDPA du District et ses chargés de mission en arbitrage, propose des formations initiales pour les nouveaux arbitres, mineurs comme majeurs, masculins comme féminins.

Dates des prochaines FIA :

- Du 10/11/2023 au 12/11/2023
- Du 15/12/2023 au 17/12/2023
- Du 02/02/2023 au 04/02/2023

Lien d'inscription : <https://www.malfna.fr/formations-darbitres/>



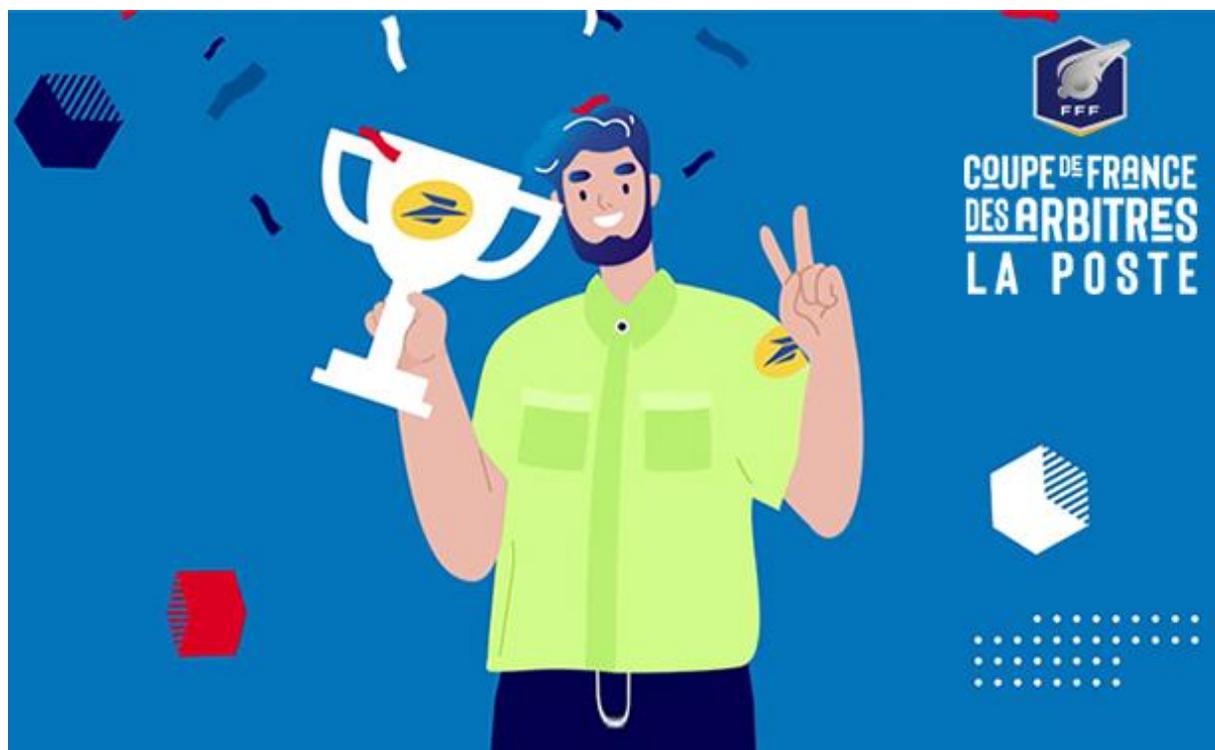
COUPE DE FRANCE DES ARBITRES LA POSTE

En 2022, la FFF et La Poste ont œuvré conjointement pour créer la Coupe de France des Arbitres La Poste, la première compétition 100% dédiée aux arbitres, destinée à valoriser les arbitres amateurs et favoriser leur fidélisation.

Pour sa première édition, cette compétition a permis de rassembler plus de 3.000 arbitres, représentant près de 2.500 clubs, répartis dans la totalité des Districts.

Cette année la compétition s'annonce tout aussi passionnante avec l'intégration des arbitres assistants et des arbitres mineurs, ayant obtenu leur licence "libre" de football avant le 24 septembre 2023. Plus de 22 000 arbitres amateurs issus des ligues métropolitaines et ultra-marines pourront ainsi participer à cette compétition. La première phase débutera par 4 quiz en ligne, chronométrés, visant à évaluer les connaissances des arbitres. La deuxième phase de la compétition se déroulera sur le terrain à partir des 16èmes de finale, où les performances techniques et humaines des 32 arbitres qualifiés seront évalués et comparés lors d'un match de championnat, afin de déterminer qui accèdera aux tours suivants.

Le grand vainqueur ainsi que la meilleure arbitre féminine et le meilleur jeune seront honorés à l'occasion de la finale de la Coupe de France. Le premier tour de quiz débutera le 4 octobre prochain, marquant le coup d'envoi de la compétition pour les participants.





AVIS AUX EDUCATEURS

AEF 86 – INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE LA VIENNE 86

«Vivre et Transmettre sa passion»



Cher(e) Collègue,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE LA VIENNE

Qui se tiendra le samedi matin 7 octobre 2023 à partir de 9 h

Au District de Football de la Vienne – 1, rue François PRAT - 86000 POITIERS

Programme prévisionnel :

- 9 h : Accueil
- 9 h 30 : Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - Présentation des invités
 - Allocution et rapport moral du président Serge GROLEAU
 - Rapport Financier
 - Projet 2023/2024

Intervenants : François GRENET (Ancien joueur professionnel des Girondins de Bordeaux) Chargé de mission à la Ligue Nouvelle Aquitaine

Questions Diverses :

Remise du Challenge AEF 86 :

Les Nominés : Quinçay, G.J. Antoigné/A.S Ingrandes, G.J. Vienne et Moulière, Poitiers F.C., St Benoit, Mignaloux-Beauvoir, S.O. Châtelleraut, A.S.A. Couronneries, Jaunay/Marigny, Cenon
(Les 4 lauréats se trouvent parmi ces dix clubs cités)

Petit rappel : Un club lauréat absent lors de l'A.G. se verra immédiatement déclassé et le club classé immédiatement derrière et présent lors de l'A.G. se verra repêché. (Article 3.1 du règlement)

Remise du Trophée C. DIACRE

Remise du Trophée G. BOULOGNE

Clôture de l'Assemblée générale.

A l'issu de cette matinée l'A.E.F. 86, offre le pot de l'amitié suivi d'un petit buffet

Comptant vivement sur votre présence, recevez cher(e) collègue mes salutations sportives



S. GROLEAU
Président de l'AEF 86



DIPLÔMES FÉDÉRAUX : NOUVEAUTÉS 2023/2024

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

COACH JEUNES

ENTRÉE EN FORMATION

LES PRÉ-REQUIS

-  Être licencié(e) à la FFF
-  Être âgé(e) de 16 ans révolus
-  Certificat médical pour la saison en cours
-  Autorisation parentale pour les mineurs

LA SÉLECTION

- **Entrée en formation sur dossier** selon le nombre de places disponible par session.
- **Convention de formation** signée.
- **Le candidat s'engage** à réaliser les épreuves finales de certification.



CONTENU DE LA FORMATION

Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U14 à U19.

Durée totale : 116h



TARIFICATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
675€

PRISE EN CHARGE
FAFA* (80%)
540€

RESTE À CHARGE CLUB OU STAGIAIRE
135€

*dans le respect des conditions d'éligibilité (voir guide)

COMMENT BÉNÉFICIER DU FAFA FORMATION ?

*Les DF sont éligibles au FAFA tout au long de la saison



INSCRIPTION

Deux options possibles :

MON COMPTE FFF
Prise en charge par le/la licencié(e)

PORTAIL CLUBS
Prise en charge par le club

Les dates de formations dans chaque District de Nouvelle-Aquitaine





LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

COACH SÉNIORS

ENTRÉE EN FORMATION

LES PRÉ-REQUIS

-  Être licencié(e) à la FFF
-  Être âgé(e) de 16 ans révolus
-  Certificat médical pour la saison en cours
-  Autorisation parentale pour les mineurs

LA SÉLECTION

- **Entrée en formation sur dossier** selon le nombre de places disponible par session.
- **Convention de formation** signée.
- **Le candidat s'engage** à réaliser les épreuves finales de certification.



CONTENU DE LA FORMATION

Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics seniors.

Durée totale : 108h30



TARIFICATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
650€

PRISE EN CHARGE
FAFA* (80%)
520€

RESTE À CHARGE CLUB OU STAGIAIRE
130€

*dans le respect des conditions d'éligibilité (voir guide)

IMPORTANT

Pour chaque formation, le stagiaire doit être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS moment de la certification finale (Attestation de Formations aux Premiers Secours)



INSCRIPTION

Deux options possibles :

MON COMPTE FFF
Prise en charge
par le/la licencié(e)

PORTAIL CLUBS
Prise en charge
par le club

Les dates de formations dans chaque District de Nouvelle-Aquitaine





LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL

ENTRÉE EN FORMATION

LES PRÉ-REQUIS

-  Être licencié(e) à la FFF
-  Être âgé(e) de 16 ans révolus
-  Certificat médical pour la saison en cours
-  Autorisation parentale pour les mineurs

LA SÉLECTION

- **Entrée en formation sur dossier** selon le nombre de places disponible par session.
- **Convention de formation** signée.
- **Le candidat s'engage** à réaliser les épreuves finales de certification.

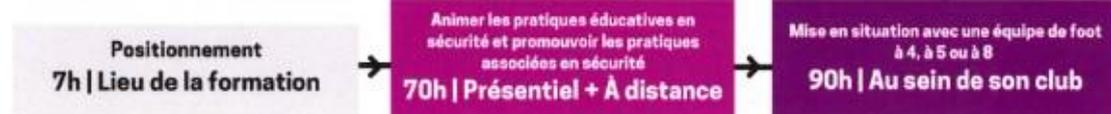


Le titulaire d'un DF certifié peut demander une licence « Éducateur Fédéral » - UEFA C.

CONTENU DE LA FORMATION

Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre d'un public U6 à U13.

Durée totale : 161h30



TARIFICATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
800€

PRISE EN CHARGE
FAFA* (80%)
640€

RESTE À CHARGE CLUB OU STAGIAIRE
160€

*dans le respect des conditions d'éligibilité (voir guide)

CONTACTEZ NOUS !

 IR2F@LFNA.FFF.FR

INSCRIPTION

Deux options possibles :

MON COMPTE FFF
Prise en charge par le/la licencié(e)

PORTAIL CLUBS
Prise en charge par le club

Les dates de formations dans chaque District de Nouvelle-Aquitaine





FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE

TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF



Saison 2023 - 2024

DIPLOMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 11/01/2024	J1/J2 : 08h30-17h30 J3 : 08h30-12h30
		Semaine 1 du 12 au 14/02/2024	
		Semaine 2 du 25 au 27/03/2024	
		Certification 31/05/2024	
Coach Séniors	Poitiers	Positionnement 12/01/2024	08h30-17h30
		Semaine 1 du 08 au 09/02/2024	
		Semaine 2 du 28 au 29/03/2024	
		Certification 30/05/2024	

JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLOMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Responsable École de Foot	Poitiers	03/01/2024	08h30-17h30
Journée complémentaire Coach Jeunes	Poitiers	04/01/2024	08h30-17h30
Journée complémentaire Coach Séniors	Poitiers	05/01/2024	08h30-17h30



CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRE
CFF1	Poitiers	20/12/2023	08h30-17h30
CFF2	Poitiers	20/12/2023	08h30-17h30
CFF3	Poitiers	19/12/2023	08h30-17h30

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRE
CFI U6-U9	Poitiers	25/10/2023 et 21/02/2024	à définir
CFI U10-U13	Poitiers	24/10/2023 et 20/02/2024	à définir
CFI U14-U19	Poitiers	26/10/2023 et 22/02/2024	à définir
CFI Séniors	Poitiers	27/10/2023 et 19/02/2024	à définir



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Gardien de But Initiation	Poitiers	12/01/2024 et 13/01/2024	08h30-17h30
Gardien de But perfectionnement	Poitiers	07/06/2024 et 08/06/2024	08h30-17h30

ATTESTATIONS FÉDÉRALES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Futsal	Poitiers	27/01/2024	08h30-17h30
Pratique Féminine	Poitiers	13/04/2024	08h30-17h30



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne.



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfn.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichardefoot86.fff.fr



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2felna.fff.fr

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur maLFNA.fr !



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 27 septembre 2023
Procès-verbal n° 03

Présents : Mme Maryse MOREAU, MM. François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE.

Approbation du PV n° 02 (par voie électronique) du mercredi 20 septembre 2023 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ des 3 Vallées 86	Ozon
Availles en Châtelleraut	Ingrandes	Payroux Charroux Mauprévoir
Avanton	Jaunay Marigny	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	La Pallu	Poitiers Beaulieu FC
Biard	Lavoux – Liniers	Poitiers Cep
Boivre	Ligugé	Queaux Moussac
Bonneuil Matours	Migné Auxances	Sommières St Romain
Brion St Secondin	Montamisé	St Julien l'Ars
Buxerolles	Montmorillon	St Saviol
Châtelleraut SO	Naintré	Stade Poitevin
Colombiers	Neuville	Thuré Besse
Espoir	Nieuil l'Espoir	Valdivienne
Fleuré	Nord Vienne	Valence en Poitou OC
Fontaine le Comte	Oyré Dangé	Vicq sur Gartempe
		Vouzailles

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 26837041 : Smarves Iteuil (2) – Boivre SC (2) en Départemental 4 poule F du 23/09/23

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.



Match n° 26560094 : Monts sur Guesnes (1) – Moncontour (2) en Départemental 5 poule A du 10/09/23

Feuille de match non lisible.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 26667448 : Ingrandes (3) – Antran (3) en Départemental 5 poule B du 22/09/23

Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 26837191 : Cissé (2) – Champigny (1) en Départemental 5 poule D du 10/09/23

Feuille de match non lisible.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 26565342 : ACG Foot Sud 86 (3) – Château Larcher (4) en Départemental 5 poule H du 10/09/23

Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 26565350 : Pressac / Availles Limouzine (2) – St Maurice Gençay (2) en Départemental 5 poule H du 24/09/23

Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 27072486 : Châtelleraut Portugais (1) – Buxerolles (2) en U15 Départemental 2 poule B du 23/09/23

Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 26559843 : Ozon (3) – Bonneuil Matours (1) en poule B du 24/09/23

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe d'Ozon FC (3) d'un joueur (licence n° 1022163113) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'Ozon FC, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 04 octobre 2023**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 26531947 : Espoir FC (1) – Thuré Besse (2) en poule D du 10/09/23

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 01 du 13/09/23, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe d'Espoir FC (1) d'un joueur (licence n° 9603516133) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,



Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club d'Espoir FC a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 22/09/23 à 19h45).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 35 du 27/04/23) pour huit (8) matchs de suspension à compter du 24/04/23 et que l'équipe d'Espoir FC (1) évoluant en Départemental 4 poule D n'a effectivement joué que sept (7) matchs depuis cette date :

- en Championnat les 06, 13 et 28/05/23 mais match exempt le 30/04/23 pour la saison 2022/2023.
- en Challenge Marcel Renaudie les 18/05 et 04 et 10/06/23 pour la saison 2022/2023.
- en Coupe de France le 27/08/23 pour la saison 2023/2024

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de d'Espoir FC (1) pour en donner le gain à l'équipe de Thuré Besse (2) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club d'Espoir FC.

Dossier classé.

Extraits de l'article 150 des RG de la FFF

Tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel.

La personne physique suspendue ne peut donc pas :

- être inscrite sur la feuille de match ;
- prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit ;

Extraits de l'article 226 des RG de la FFF

Les dispositions du présent article s'appliquent aussi :

- aux éducateurs et aux dirigeants suspendus, à l'exception de celles prévoyant la perte par pénalité d'une rencontre sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou des réclamations soient formulées.
- à l'éducateur suspendu détenant également une licence joueur dans le même club ou dans un club différent.

Match n° 26837039 : Boivre SC 2015 (2) – Les Roches La Villedieu (1) en poule F du 10/09/23

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 01 du 13/09/23, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Boivre SC 2015 (2) d'un joueur (licence n° 2543589761) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Boivre SC 2015 a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 27/09/23 à 10h04).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 37 du 11/05/23) pour quatre (4) matchs de suspension à compter du 08/05/23 et que l'équipe de Boivre SC 2015 (2) évoluant en Départemental 4 poule F n'a effectivement joué que deux (2) matchs depuis cette date : en championnat les 14 et 28/05/23 pour la saison 2022/2023.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Boivre SC 2015 (2) pour en donner le gain à l'équipe de Les Roches La Villedieu (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Boivre SC 2015.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 26846151 : St Benoît (3) – Vouneuil Béruges (3) en poule F du 10/09/23

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 01 du 13/09/23, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de St Benoît (3) d'un joueur (licence n° 1122463909) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 150.1, 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de St Benoît a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 25/09/23 à 15h53).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 37 du 11/05/23) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) avec le club de Croutelle à compter du 15/05/23 et que l'équipe de St Benoît (3) évoluant en Départemental 5 poule F n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat (forfait le 28/5/23). Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de St Benoît (3) pour en donner le gain à l'équipe de Vouneuil Béruges (3) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de St Benoît.

Dossier classé.

Remarque : La Commission n'a aucun doute sur le fair-play et le respect des règles du club de St Benoît mais ne peut faire autrement que d'appliquer le règlement.

Extraits de l'article 226 des RG de la FFF

L'expression "effectivement jouée" s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle comprise.

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 26852794 : Niort St Florent (1) – St Romans les Melle (1) 24/09/23

Courriel de confirmation de réserve de St Romans les Melle (25/09/23 à 14h24)

Réserve pour le motif suivant : nombre de participation et qualification sur l'ensemble de l'équipe recevante.

Considérant que le texte de la réserve n'en indique pas clairement le grief.

Considérant que la confirmation de réserve a été transmise d'une messagerie non officielle.

Par ces motifs, dit la réserve irrecevable et confirme le résultat acquis.

Les droits de confirmation de réserve (soit 40 €) seront débités au club de St Romans les Melle

Dossier classé.

Article - 186 Confirmation des réserves

1. Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

A la demande de la Commission compétente, le club à l'origine de la procédure devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi.

Le droit de confirmation est automatiquement débité du compte du club réclamant.

Il est fixé en annexe 5 pour les compétitions nationales et par les Ligues et les Districts pour leurs compétitions.



2. Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité.

3. Le droit de confirmation est mis à la charge du club déclaré fautif.

4. Les réserves confirmées ne peuvent être retirées par le club les ayant déposées.

Pour information : toutes les joueuses, inscrites sur la feuille de match, de l'équipe de Niort St Florent étaient qualifiées pour participer à cette rencontre (délai de qualification et tranche d'âge respectés).

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 26804481 : Cenon sur Vienne (1) – Poitiers Stade FC (2) en poule A du 17/09/23

Évocation.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 02 du 20/09/23, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Stade FC (2) d'une joueuse U17F (licence 2548057805 non qualifiée (non surclassée).

Considérant que le club de Poitiers Stade FC a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que la joueuse en cause n'est pas surclassée.

Considérant qu'en l'application des articles 73.2 et 213 des RG de la FFF, la joueuse en cause ne pouvait pas être inscrite sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs, donne match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers Stade FC (2) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Cenon sur Vienne (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Poitiers Stade FC.

Dossier classé.

RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 26531950 : Thuré Besse (2) – Naintré (3) en Départemental 4 poule B du 24/09/23

- Match n° 26559841 : Cenon / Vouneuil (1) – Espoir FC (1) en Départemental 4 poule B du 24/09/23

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 28 septembre 2023
Procès-verbal n°5

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Patricia PATRAULT et Chantal PINTAULT- MM. Christian SAVIGNY et Jean Paul PINTAULT
Excusée Mme Sylvie TESSERAU

Le PV n°4 est adopté sans modification

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	D1	/	2	23/09/23	26990014	Neuville (1)	Loudun (1)	Coupe Gambardella	21/10/23
U17/U18	D1	/	2	23/09/23	26990015	Availles/Vicq/St Savin (1)	Naintré (1)	Coupe Gambardella	21/10/2023*
U17/U18	D1	/	2	23/09/23	26990012	GJ Foot.Sud 86 (1)	St Benoit (1)	Coupe Gambardella	21/10/23
U17/U18	D1	/	3	30/09/23	26990020	Naintré (1)	Neuville (1)	Coupe Gambardella	04/11/2023*
U17/U18	D1	/	3	30/09/23	26990016	Jaunay Marigny (1)	Availles/Vicq/St Savin (1)	Coupe Gambardella	04/11/23
U17/U18	D2	B	1	23/09/23	27234786	Cissé (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Coupe Gambardella	21/10/23
U17/U18	D2	B	1	23/09/23	27234787	Vouneuil Béruges (1)	Poitiers ASAC (2)	Coupe Gambardella	21/10/23
U17/U18	D2	B	1	23/09/23	27234785	Château Lar/Bri/SMG/Som/Cha (1)	Gj Val de Vonne (2)	Modification de calendrier	21/10/2023
U17/U18	D2	C	1	23/09/23	27235586	GJ VVM Chauvigny (2)	Valdivienne (1)	Coupe Gambardella	21/10/23
U17/U18	D2	C	1	23/09/23	27235585	Gj 3 Vallées 86 (2)	Nieul/Mignaloux (1)	Coupe Gambardella	21/10/2023*
U17/U18	D2	C	1	23/09/23	27234831	Gj Dissay Beaumont (1)	Gj Montasèvres (3)	Engagement tardif	21/10/2023
U17/U18	D2	C	2	30/09/23	27234837	Nieul/Mignaloux (1)	Migné Auxances (3)	Coupe Gambardella	04/11/2023*
U17/U18	D2	C	2	30/09/23	27234838	Poitiers PTT (1)	Gj Dissay Beaumont (1)	Coupe Gambardella	04/11/2023*
U13	D3	A	1	23/09/23	23860153	Naintré (1)	Loudun (1)	Dysfonctionnement Informatique	04/11/2023
U13	D3	C	1	23/09/23	27072678	Vouneuil Béruges (3)	Migné Auxances (2)	Engagement tardif	21/10/2023
U13	D3	F	1	23/09/23	27081679	Jaunay Marigny (2)	Gj Sud Haut Poitou (2)	Engagement tardif	21/10/2023
U13	D3	G	1	23/09/23	27072806	Valdivienne (1)	St Savin/ Vicq (2)	Engagement tardif	04/11/2023
U13	D3	G	2	30/09/23	27072813	St Savin/Vicq (2)	Mignaloux Beauvoir (1)	Engagement tardif	09/12/23

*Sauf si toujours qualifié en Coupe Gambardella

DATE A RETENIR

Rappel :

- Dimanche 1^{er} octobre à Jaunay Marigny :
 - o Tournée événementielle FFF- village animation
 - o Journée de rentrée du foot féminin pour les équipes de la Vienne
- Samedi 21 octobre : 1^{er} tour des challenges U17/U18, U15 et Festifoot



OPERATION CARTON VERT

L'opération « carton vert » est remise en place cette saison, le descriptif a été transmis par mail aux clubs.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

U17 DEPARTEMENTAL 2

La commission prend note de l'engagement tardif de GJ Montasèvre (3) en U17/U18 D2 poule C qui prend la place de l'exempt.

CHALLENGE U17/U18

Tour préliminaire challenge U17/U18 21 octobre 2023

N°	Équipe	Div		Équipe	Div
A	ASM/NV/SAM/3M/SLM/BE 1	D2 A		MIGNE AUXANCES 2	D2B
B	POITIERS PTT 1	D2 C		MIREBEAU 1	D2A
C	GJ DISSAY BEAUMONT 2	D2A		POITIERS CEP 1	D2C
D	MONTMORILLON 3	D2 C		NAINTRE 2	D2A
E	JAUNAY MARIGNY 2	D2A		GJ SUD HAUT POITOU 1	D2B

U15 DEPARTEMENTAL 2

Forfait

Match n°27072460 : GJ Avenir 86 (1) – Migné Auxances (3) en poule A du 23/09/23

1^{er} forfait de l'équipe de Migné Auxances (3) (sans déplacement)
Amende de 11€ au club de Migné Auxances

Match n°27072486 : Châtelleraut Portugais (1) – Buxerolles (2) en poule B du 23/09/23

Demande de report, suite à un accord entre les clubs, en raison d'un problème d'encadrement de l'équipe de Buxerolles, refusée par la commission.

Le match n'ayant pas pu avoir lieu, la commission déclare l'équipe de Buxerolles forfait.

1^{er} forfait de l'équipe de Buxerolles (2) (sans déplacement)
Amende de 11€ au club de Buxerolles

CHALLENGE U15

Le tirage sera effectué la semaine prochaine compte tenu de la date de fin des engagements de la coupe Nouvelle Aquitaine U15 qui se termine le 1^{er} octobre.



CHAMPIONNATS A 8 U17/U18 et U15

La Commission des Jeunes relance les engagements pour les championnats à 8 U17/U18 et U15

Date limite des inscriptions (Footclubs) : mercredi 25 octobre 2023

Le championnat ne sera possible que si minimum 4 équipes s'engagent

U13 DEPARTEMENTAL 2

Forfait

Match n°27072208 : Jaunay Marigny (1) – Mirebeau (1) en poule A du 23/09/23

1^{er} forfait de l'équipe de Mirebeau (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Mirebeau

U13 DEPARTEMENTAL 3

Forfait

Match n°27235948 : L'Envigne/Cernay St Genest (1) – Châtelleraut Portugais (2) en poule A du 23/09/23

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Châtelleraut Portugais

Match n°27072651 : Loudun (2) – GJ Antoigné Ingrandes (1) en poule B du 23/09/23

1^{er} forfait de l'équipe de Loudun (2) (sans déplacement de GJ Antoigné Ingrandes (1))

Amende de 11€ au club de Loudun

Match n°27072650 : Thuré Besse (1) – La Pallu (1) en poule B du 23/09/23

1^{er} forfait de l'équipe de Thuré Besse (1) (sans déplacement de La Pallu (1))

Amende de 11€ au club de Thuré Besse

Match n°27072834 : St Benoit (2) – Vivonne (1) en poule H du 23/09/23

1^{er} forfait de l'équipe de St Benoit (2) (sans déplacement de Vivonne (1))

Amende de 11€ au club de St Benoit

Match n°27072837 : GJ Foot Sud 86 (2) – GJ Espoir Sud Poitiers (2) en poule H du 23/09/23

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Foot Sud 86 (2) (sans déplacement de GJ Espoir Sud Poitiers (2))

Amende de 11€ au GJ Foot Sud 86

Match n°27072780 : GJ Sud Haut Poitou (3) – GJ Val de Vonne (2) en poule E du 23/09/23

Demande de report, suite à un accord entre les clubs, en raison d'un problème d'effectif de l'équipe de GJ Val de Vonne, refusée par la commission.

Le match n'ayant pas pu avoir lieu, la commission déclare l'équipe de GJ Val de Vonne forfait.

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Val de Vonne (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ Val de Vonne

Calendrier

La commission prend note :

- de l'engagement tardif de Vouneuil Béruges 3 et la place dans la poule C à la place de l'exempt.
- de l'engagement tardif de St Savin 2 et la place dans la poule G à la place de l'exempt



FESTIVAL FOOT U13 PITCH

saison 2023/2024



FESTIVAL FOOT U13 Pitch

1^{er} TOUR - samedi 21 octobre 2023

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A	B	C	D à St Eloi
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	CHÂTELLERAULT SO (1)	MIGNE AUXANCES (1)	POITIERS STADE (1)
ASM (1)	MIREBEAU (1)	OZON (1)	POITIERS GIBAUDERIE/BEAULIEU (1)
THURE BESSE (1)	GJ ANTOIGNE/INGRANDES (1)	CHASSENEUIL/ST GEORGES (1)	NAINTRE (1)
COUSSAY/SOC/PLEUMARTIN	SAMMARCOLLES/NORDV/3 MOU/SLM/BEU (1)	LOUDUN (1)	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)
E à St Savin	F à Benassay	G à Iteuil	H à Bonneuil Matours
MONTMORILLON (1)	NEUVILLE (1)	GJ VAL DE VONNE (1)	GJ MONTASEVRES (1)
ST SAVIN/VIQ (1)	GJ SUD HAUT POITOU (1)	GJ ESPOIR SUD POITIERS (1)	BONNEUIL MATOURS/AVAILLES (1)
GJ 3 VALLEES 86 (1)	GJ DISSAY BEAUMONT (1)	BIARD (1)	LA PALLU (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (1)	L'ENVIGNE/CERNAY ST GENEST (1)	LIGUGE (1)	GJ AVENIR 86 (1)
I	J à Gençay	K	L
POITIERS 3 CITES (1)	GJ FOOT SUD 86 (1)	POITIERS ASAC (1)	BUXEROLLES (1)
CISSE (1)	VALENCE EN POITOU OC (1)	ST BENOIT (1)	VALDIVIENNE (1)
POITIERS CEP (1)	VIVONNE (1)	VOUNEUIL BERUGES (1)	JAUNAY MARGNY (1)
NIEUIL L'ESPOIR (1)	ST MAURICE GENÇAY/BR/SOM/CHP/CHT (1)		

Club recevant

CHALLENGE MAURICE DANSAC

Participant :

- Les équipes 1 éliminées au 1^{er} tour du Festival Foot U13
- Les équipes 2 engagées automatiquement

-Pour les équipes 3 et plus engagement volontaire à saisir dans Footclubs avant le 23 octobre 2023

U11

Les calendriers ont été transmis aux clubs par mail via la messagerie officielle et disponible dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.
L'horaire officiel des plateaux est le samedi 10h30 début du plateau.



Rappel :

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement** par mail à district@foot86.fff.fr **au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

Report de la journée 1

Les équipes U11 des clubs labélisés participent à la tournée de la FFF du dimanche 1^{er} octobre à Jaunay Marigny. Afin de ne pas les solliciter deux jours de suite, nous vous informons que les plateaux U11 du samedi 30 septembre ci-dessous **sont reportés au samedi 21 octobre** :

-**Poule A** à Poitiers 3 Cités avec les équipes de Migné Auxances, Neuville et Poitiers 3 Cités

-**Poule B** à Chauvigny avec les équipes de GJ VVM Chauvigny, Buxerolles, Châtelleraut SO 2 et Montmorillon

-**Poule B** à Buxerolles (Michel Amand) avec les équipes de Poitiers ASAC, Smarves Iteuil et Stade Poitevin

-**Poule D** à Vendevre avec les équipes de La Pallu, GJ Sud Haut Poitou, Neuville et Vouneuil Béruges

-**Poule E** à Buxerolles (André Messy) avec les équipes de Buxerolles, Chasseneuil St Georges, Château Larcher et GJ 3 Vallées 86

-**Poule E** à Rouillé avec les équipes de GJ Foot Sud, GJ Val de Vonne, Migné Auxances 2 et Vouneuil Béruges 2

-**Poule F** à Poitiers (St Eloi) avec les équipes de Stade Poitevin 2, Poitiers ASAC 2 et Poitiers 3 Cités 2

-**Poule K** à Beaumont avec les équipes de Chasseneuil St Georges 2, GJ Dissay Beaumont 3, Jaunay Marigny et La Pallu 2

-**Poule K** à Vendevre avec les équipes de La Pallu 3, Migné Auxances 3, Neuville 3 et Stade Poitevin 3

Journée d'accueil U11 du 16/09/23 :

Merci aux clubs ci-dessous de nous les transmettre rapidement par mail :

- Aailles en Châtelleraut. Feuille de licence manquante.

Journée Foot Diversifiée du 23/09/23

Site de Cenon : Coussay/Soc/Pleumartin (1), Châtelleraut Portugais (1) et (2), absents

Site de St Nicolas : Migné Auxances (3) absent

Site de Cissé : Cissé absent pour Covid, plateau déplacé à Neuville

Site de Nouaillé : GJ Montasèvres (3), absent

Site de Bonneuil Matours : Chasseneuil St Georges (2), absent

Site de Buxerolles : Buxerolles (2) et (3) et Poitiers Gibauderie absents

Site de Avanton : Vouneuil Béruges (3), absent

Site de Valdivienne : Adriers (1) et GJ 3 Vallées 86 (2), absents



BILAN JOURNEE D'ACCUEIL U7-U9 23 septembre 2023

Nombre de site d'accueil : 13

Nombre de clubs présents : 59 (55 l'année dernière)

Nombre d'équipes U7 présentes : 92 (88 l'année dernière)

Nombre d'équipes U9 présentes : 116 (109 l'année dernière)

Nombre de joueurs ou joueuses présents : 1055 (999 l'année dernière)

N° Secteur	Site d'accueil	Nombre de Clubs	Nombre d'équipes U7	Nombre d'équipes U9	Nombre de Joueurs (es)
1	Sammarçolles	6	5	7	67
2	Ouzilly	3	7	8	76
	Dissay	4	7	7	75
3	Antran	6	7	10	95
	Ingrandes	4	4	6	52
4	Fontaine	3	7	8	75
	Quinçay	3	7	12	98
5	Ligugé	4	7	8	76
	CEP Poitiers	4	10	10	93
6	St Georges les B.	3	7	8	66
	Sèvres Anxaumont	3	4	5	45
7	Gençay	10	10	15	127
8	Montmorillon	6	10	12	110
	Total	59	92	116	1055

Clubs absents : Thuré Besse, Portugais Châtelleraut, Cenon sur Vienne, Poitiers Beaulieu, Poitiers Gibauderie, Nieuil l'Espoir, Valdivienne, St Savin St Germain et Saulgé

TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 13€

Match n°27072778 : Poitiers Stade (3) – Biard (1) en U13 D3 poule E du 23/09/23

Plateau U11 du 23/09/23 :

Site de Neuville

LICENCES MANQUANTES

Plateau U11 du 23/09/23 :

Site de Loudun : Asm, 6 licences manquantes

Les 3 Moutiers /St Léger/Nord Vienne, 6 licences manquantes

Site de Naintré : Naintré, 3 licences manquantes

Châtelleraut SO, 3 licences manquantes

Site de Cernay : L'Envigne/Cernay St Genest, manque 20 licences

Mirebeau, manque 8 licences

Ouzilly/Colombiers, manque 8 licences

La Pallu, manque 11 licences

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des équipements - Saison 2023 / 2024

Réunion du lundi 18 septembre 2023
Procès-verbal n° 01

Président : M. Malbrand Guy

Présents : MM. Patrice Hérault, Gilles Raveau, Alain Lavergne, Patrice Billy

Excusés : MM. Philippe Texier, Dominique Giraud

L'APPROBATION du PV 5

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)
- **Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021

Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)

INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE

1.2 CONFIRMATION DE CLASSEMENT

ANGLIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860050101

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 04/07/2023

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T6 du 19/06/23

- ✓ Rapport de visite du 02/06/2023 de M. Malbrand
- ✓ AAC du 19/06/2023 pour 299 personnes signée du maire

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN

BEAUMONT ST CYR – STADE MICHEL BREMAUD – NNI 860195501

Cette installation est une création

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en A5 palissade du 24/07/2023

- ✓ Rapport de visite du 22/07/2023 de M. Malbrand (dossier non géré par la CDTIS)

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau A5 P

PAIZAY LE SEC – STADE MUNICIPAL – NNI 861870101

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 05/09/2023 (Ex niveau 6 – 2021)

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T6 du 04/08/2023

- ✓ Visite du 24/07/2023 de M. Hérault



- ✓ AAC du 04/08/2023 pour 299 personnes signée du maire

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN

VOUNEUIL SOUS BIARD – HALLE DES SPORTS MARIE-AMELIE LE FUR – NNI 862979901

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05/09/2023

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Futsal 3

- ✓ Visite du 24/07/2023 de M. Hérault

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3

CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

NOUILLE MAUPERTUIS – STADE DE LA LEZINIÈRE – NNI 861800101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 30/08/2023

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/09/2023

– Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Raveau en date du 30/08/2023
l'odures métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,41
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,62
- Zone de sécurité (points bis) : non contrôlés

La CFTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6

DEMANDE D'AP

JAZENEUIL – STADE MICHEL SIRE – NNI 861160101

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 01/06/2030

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un AP pour la pose d'un pare ballons et des documents fournis :

- ✓ Plan du projet coté (aire de jeu de 100 x 60)
- ✓ Devis du pare ballons
- ✓ Demande FAFA avec délibéré de Conseil du 29/06/2023

La CDTIS émet un avis favorable à ce projet

ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT – NNI 860070101

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 05/05/2030

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire pour la pose d'un arrosage intégré (**attente demande d'AP**) et des documents fournis :

- ✓ Plan d'arrosage coté de Terideal du 30/06/2023 sur 105 x 68
- ✓ Type d'arroseurs : Rain Bird
- ✓ Demande FAFA avec délibéré de Conseil

CHATELLERAULT – STADE DE LA MONTEE ROUGE EXT 2

- ✓ Reçu plan de positionnement des bancs de touche : 6m part et d'autre ligne médiane / 2m50
LT. **Largeur des bancs non communiquée**

La CDTIS émet un avis favorable pour 2m50 (T4/5) ou 5m (T3) – une fois installé, un contrôle sera effectué

FLEURE – STADE MUNICIPAL – NNI 860990101

La CRTIS prend connaissance d'une demande d'AP pour la mise en sécurité des vestiaires et des documents fournis :

- ✓ Plan coté des vestiaires
- ✓ Devis
- ✓ Demande de FAFA

La CDTIS émet un avis favorable et transmet le dossier FAFA à la Ligue

**POINT SUR LES APE VIS - A - VIS DES MAIRIES ET DE VIENNE ENERGIES****SENILLE / ST SAUVEUR – STADE CHARLES ARNAUD - NNI 862450101 ENVOYE LIGUE le 22/02**

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 04/10/2024

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/02/2023 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Délibéré de Conseil du 26/01/2023
- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 20/08/2021
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m LB – 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur Ecoblast 5.300 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 159
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,57
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,74
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Précision : Peut prétendre au FAFA

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

LOUDUN – STADE JEAN TURSINI SYN – NNI 861370101 ENVOYE LIGUE LE 20/04/2023

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 22/07/2022

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 10/03/2023 pour un éclairage E5 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Note de présentation reçue le 03/03/2023
- ✓ Une étude photométrique Thorn pour E5 LED en date du 01/03/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (18m LB et 8m LT)
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (4 par mât)
- Projecteur Altis LED G4
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 260
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,72
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,89
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et transmet à la CRTIS

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Précision : Peut prétendre au FAFA

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

LA CHAPELLE VIVIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860590101 AP 11/2022 TRANSMIS LIGUE- ATTENTE FAFA)

Cet éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 22/10/2023

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 04/07/2022 en vue de la rénovation d'un éclairage classé pour du LED, niveau E6 et des documents suivants :



- 1/ Plan d'implantation coté
- 2/ Une étude photométrique LED en date du 28/07/2022
 - ✓ Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - ✓ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 4m LT et 18m LB
 - ✓ Hauteur minimum de feu : 18m
 - ✓ Nombre total de projecteurs : 12
 - ✓ Projecteur ECOblast 5/300 LED
 - ✓ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44,9
 - ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 159 lux
 - ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,57
 - ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,74
 - ✓ Température de couleur : 5700k
 - ✓ Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

La CDTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Précision : Peut prétendre au FAFA

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

OYRE – STADE MUNICIPAL – NNI 861860101 **transmis mairie 10/05 - voir FAFA envoi Ligue 23/5/23**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 10/02/2025

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/05/2023 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Délibéré de Conseil du 09/05/2023 + dossier FAFA
- ✓ Une étude photométrique
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (18m LB et 5m LT)
 - Hauteur minimum de feu : 20m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (4 par mât)
 - Projecteur LAMDALUX STELAR III AS
 - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 41
 - Température de couleur (k) : 5700
 - Eclairage horizontal Moyen calculé : 210 lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,61
 - U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,82
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et transmet à la CRTIS

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Précision : Peut prétendre au FAFA

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

VERRIERES – STADE DE LA GARENNE – NNI 862850101 **transmis Blanchard le 22/07/2023 – Envoyé Ligue le 04/08/2023**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 19/04/2025

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 30/07/2023 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Délibéré de Conseil du 28/06/2023
- ✓ Une étude photométrique
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (18m LB et 4m LT)



- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur ECOblast 5 300 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 157 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,72
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,82
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et transmet à la CRTIS

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Précision : Peut prétendre au FAFA

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

ROUILLE – STADE GASTON DELAVault – NNI 862130101 **A finir dossier FAFA – transmis au propriétaire le 02/05**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 10/02/2024

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 31/03/2023 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Note de présentation
- ✓ Une étude photométrique RGO pour E6 LED en date du 07/03/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 103 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (18m LB et 7m LT)
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur ECLATEC KERIS 6 ASY-30M
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 171 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,65
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,79
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et transmet à la CRTIS

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Précision : Peut prétendre au FAFA

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

VERRIERES – STADE DE LA GARENNE – NNI 862850101 **TRANSMIS LIGUE**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 19/04/2025

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 30/07/2023 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 18/10/2021
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 67 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (18m LB et 4m LT)
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur : ECOblast 6.360.LED
- Eblouissement (Glare rating) recommandé : GR max non communiqué



- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1.00
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 161 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,72
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,82
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et transmet à la CRTIS

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle

SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS – STADE MUNICIPAL ROMEO BONVALET – NNI 862290102 TRANSMIS MAIRIE GUY

Cet éclairage était classé en niveau EFootA11 jusqu'à la migration du 01/07/2021

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 10/03/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Note d'accompagnement du 12/01/2023
- ✓ Une étude photométrique pour E7 LED en date du 12/01/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (15-0-15m et 4,50 LT)
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 6
- Projecteur Ecoblast 5.300 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 85
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,63
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,78
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Précision : A ce jour la Ligue N-A / FAFA ne finance pas les E7 LED

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

SMARVES – STADE MUNICIPAL ANNEXE – NNI 862630102 COMPLET – Transmis à la mairie

Cet éclairage est une rénovation de iodures métalliques en LED (non référencé sur Stadium)

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 04/05/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Note de présentation du 10/05/2023 signée de Mr Grégoire, Conseiller
- ✓ Une étude photométrique Comatelec pour E7 LED en date du 13/02/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (8 à 14 LB et 6,5 à 12 LT)
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs (1 par mât)
- Projecteur ECOBLAST -300 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 49
- Température de couleur (k) : 4000 (**Art 3.1.7 >> mini 5000K**)
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 82 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,56



- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,73
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Précision : A ce jour, la Ligue N-A / FAFa ne finance pas les E7 LED

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

AVAILLES EN CHATELLERAULT – STADE MUNICIPAL ANNEXE – NNI 860140102 **envoi**
mairie 05/06/23

Cet éclairage était classé en niveau EFootA11 jusqu'à la migration du 01/07/2021

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 02/06/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Lettre d'intention du 23/01/2023
- ✓ Une étude photométrique pour E7 LED en date du 07/12/2022
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (20m LB et 5m LT)
- Hauteur minimum de feu : 15,30 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (2 par mât)
- Projecteur Ecoblast 5.300 LED
- Eblouissement (Glare rating) recommandé : GR Max non communiqué
- Température de couleur (k) : 4000 (5000 mini)
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 121 (150 pour E6)
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,41
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,63
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Précision : A ce jour la Ligue N-A / FAFa ne finance pas les E7 LED

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

JARDRES – STADE MUNICIPAL – NNI 861140103 **Transmis au propriétaire le**
17/09/2023

Cet éclairage une rénovation en LED (non référencé sur Stadium)

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 12/09/2023 pour un éclairage E7 LED sur A8 de 56 x 47, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Délibéré de Conseil du 03/02/2023
- ✓ Une étude photométrique Schröder pour LED en date du 30/08/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 56 x 47
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (14m LB et 4m LT)
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 4 + 2 projecteurs
- Projecteur ECOBLAST 5300 LED
- Eblouissement (Glare rating) : 49
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 90 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,45



- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,69

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation A8 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Précision : A ce jour, la Ligue N-A / FFA ne finance pas les E7 LED

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle

ROUILLE – STADE GASTON DELAVault ANNEXE - transmis au propriétaire le 02/05

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 31/03/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Note de présentation
- ✓ Une étude photométrique RGO pour E7 LED en date du 07/03/2023
- Dimension de l'aire de jeu : **60 x 40 m**
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (0m LB et 8m LT)
- Hauteur minimum de feu : 14/15m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (1 par mât)
- Projecteur KERIS 5 ASY-40M
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 54 (**max 50**)
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 84 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,24

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation A8 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle

OYRE – STADE ANNEXE – NNI 861860102 Transmis mairie 10/05/2023

Cet éclairage n'est pas classé sur un A8

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/05/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Délibéré de Conseil
- ✓ Une étude photométrique
- Dimension de l'aire de jeu : **68 x 50**
- Implantation : Latérale 2 x 1 mât, axe médian
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (2 par mât)
- Projecteur LAMDALUX STELAR III AS
- Eblouissement (Glare rating) :
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 94 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,16
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,35

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.



La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation A8 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient
Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information
Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent
Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle

LA ROCHE RIGault – STADE MUNICIPAL – NNI 860790101

Transmis mairie le 13/05/2023

Cet éclairage est une rénovation en LED (Non référencé sur Stadium)

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 26/05/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Note d'accompagnement du 12/01/2023
- ✓ Une étude photométrique Comatelec Schröder pour E7 LED en date du 03/04/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (20m LB - 5m LT)
- Hauteur minimum de feu : 14m
- Nombre total de projecteurs : 6
- Projecteur Ecoblast 6 360 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = NC
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 67 (75 lux mini pour E7)
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,22
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,40
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED.

Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle

GENOUILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 861040101

transmis mairie le 01/06/2023

Cet éclairage est non référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 31/05/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique Comatelec Schröder pour E7 LED en date du 15/05/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (16m LB - 5m LT)
- Hauteur minimum de feu : 15m
- Nombre total de projecteurs : 6
- Projecteur Ecoblast 6 180 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 49
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 71 (75 lux mini pour E7)
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,53
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,73
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED.

Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information

Ce dossier pourra entrer dans les aides Vienne Energies si validé et adhérent

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle



**CONTROLE DE STADE, VISITES OU RENDEZ-VOUS DISTRICT ET MAIRIE –
AVIS PREALABLE**

AOP OU ATTESTATION DE CAPACITE (299 PERSONNES)

DIVERS

❖ **VOUNEUIL / VIENNE - STADE MUNICIPAL – NNI 862980101**

Rapport de M. Hérault du 17/07/2023 sur la sécurisation à revoir – Fait et validé

❖ **ST SAUVEUR/SENILLE – STADE CHARLES ARNAULT – NNI 862450101**

Rapport de M. Hérault sur sa réouverture après travaux du 18/07/2023 – Fait et validé

❖ **POITIERS - COMPLEXE ST NICOLAS – NNI 861940101**

Tests in situ Labosport du 17/07/2023 conformes

❖ **BUXEROLLES – STADE ANDRE MESSY – NNI 860410201**

Tests in situ Labosport du 17/07/2023 conformes

❖ **CHAUVIGNY – STADE GILBERT ARNAULT – NNI 860700101**

Photo de la main courante transmise pour solde FAFA

Rapport de M. Hérault

❖ **LA TRIMOUILLE – STADE ANNEXE – NNI862730102**

Demande de mise en sommeil en date du 31/08/2023

PROCHAINE REUNION : sur convocation

Le Président : Guy Malbrand



INFORMATIONS DIVERSES

REPRISE DES ACTIVITÉS LIÉES AU PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL ! Plus d'infos à venir



**LE DISTRICT DE LA VIENNE
DE FOOTBALL :**

05 49 61 17 35
DISTRICT@foot86.fff.fr

RUE FRANÇOIS PRAT,
86000 POITIERS



PEF

**PROGRAMME
ÉDUCATIF FÉDÉRAL**



Saison 2023/2024

.....
DISTRICT DE LA VIENNE

Pour la deuxième année consécutive, le District de la Vienne de Football développe son projet PEF (Programme Éducatif Fédéral).

Lancé en 2014 par la FFF, le Programme Éducatif Fédéral (PEF) est un outil pédagogique complet, mis à la disposition des ligues, districts, clubs amateurs et professionnels, dirigeant(e)s et éducateur(trice)s, pour former les jeunes licencié(e)s U6 à U19 (5 à 18 ans) aux règles du jeu et de vie.

C'est dans cette optique que le District de la Vienne de Football souhaite accompagner les clubs afin de développer ce programme éducatif pour tous .

.....
PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL



Pour cela nous souhaitons intervenir lors des stages que vous organisez pendant les vacances scolaires, le temps d'une demi-journée.

L'intervention sera faite sous forme de biathlon, les enfants devront réussir des défis techniques ainsi que répondre correctement à des questions sur les différents thèmes du PEF

Au terme de cette intervention, les jeunes acquerront les valeurs citoyennes telles que le **Plaisir**, le **Respect**, l'**Engagement**, la **Tolérance** ainsi que la **Solidarité**.

.....
PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL



C'est un moment enrichissant permettant aux enfants de perfectionner leur savoir être, d'adopter des réflexes écoresponsables tout en passant un moment ludique et de renforcer leurs connaissances culturelles.

Si vous êtes intéressés, nous serions ravis de venir pendant vos stages de Toussaint, février et d'avril afin de passer un moment convivial tous ensemble.

.....
PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL



MINI-JEU

Thème : Dernières équipes qualifiées en Coupe de France

1) Vainqueur de Cap Aunis au 3^e tour
 2) Club de D2 recevant une N3
 3) Éliminé par Marseille en 21-22
 4) Relégué en R1 la saison passée
 5) Après la Louis David, la Coupe de France ?
 6) Équipe dirigée par Luc DAVAILLON
 7) Joue au Stade de la Montée Rouge

Réponses du dernier Vienne Hebdo :

Thème : Groupements de jeunes au 2^e tour de Coupe Gambardella

- 1) Éliminés en 32^e de finale en 22-23
- 2) Reçoivent les Chamois Niortais à la Lézinière
- 3) Groupement comprenant : FC 3 vallées 86, Bouresse, Mazerolles-Lussac, Fleuré
- 4) Jouent en noir et gris et se situent entre Poitiers et Châtellerault
- 5) Se déplacent à Chanteloup (79)
- 6) Groupement comprenant : Lusignan, Rouillé